

Manuel Hatier 2016

### **PARTIE 3 : REGARDS CROISES**

Livre p 254 à 358

#### **Thème 1 : Justice sociale et inégalités**

Sensibilisation :

Que va-t-on étudier ? p 257

Les sociétés démocratiques nous l'avons vu sont des sociétés mobiles, non figées comme les sociétés de l'ancien régime. Où l'idéal égalitaire est une valeur partagée et fondamentale. Pourtant les inégalités sont là, et se renouvellent depuis les années 80, alors comment contribuer à la justice sociale ?

#### **Chap. 10 : Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?**

<b>1.2 Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?</b>	Égalité, équité, discrimination, méritocratie, assurance/assistance, services collectifs, fiscalité, prestations et cotisations sociales, redistribution, protection sociale.	On s'interrogera sur les fondements des politiques de lutte contre les inégalités en les reliant à la notion de justice sociale ; on rappellera à ce propos que toute conception de la justice doit répondre à la question : « L'égalité de quoi ? ». On distinguera égalité des droits, égalité des situations et égalité des chances. On précisera qu'il n'y a pas lieu d'opposer les notions d'égalité et d'équité. Pour cela, on montrera que le degré d'égalité est un fait et peut se mesurer alors que l'équité, qui renvoie au sentiment de ce qui est juste ou injuste, est un jugement qui se fonde sur un choix éthique ou politique soutenu par un système de valeurs. On analysera les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations. On montrera que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité et aux risques de désincitation et d'effets pervers. <b>Acquis de première</b> : État-providence, prélèvements obligatoires, revenus de transfert.
---	---	--

Livre p 254 à 278

En cours chap. sur les inégalités. Avant de déterminer comment on peut réduire les inégalités et rendre les sociétés plus justes il faut s'interroger sur ce que signifie la justice sociale

#### **§ 1 : Différentes conceptions de la justice sociale :**

Livre p 258 à 259

1) « L'égalité de quoi ? »

**Egalité** = consiste à traiter les individus ou les groupes sociaux de manière identique mais parler d'égalité c'est en préciser la nature : une notion à 3 dimensions ex PPT + **doc 1 2 p 258**

**Egalité des droits** les SDF sont ils traités comme tout le monde ? Égalité salariale homme femme **doc 4 p 259**, **des chances** = des possibilités réelles offertes à chacun de réaliser leurs aspirations préalable indispensable à une méritocratie selon L Walras. Par exemple égalité des chances scolaire **doc 3 p 259**. La **méritocratie** = principe de répartition des positions et des ressources qui consiste à rétribuer les individus en fonction de leurs talents et de leurs efforts donc la méritocratie pour être effective a besoin de l'égalité des chances.. Donc un mode de répartition des ressources qui repose sur le mérite. Enfin **l'égalité des situations** conditions = même attribution des ressources à chacun, égalité réelle des situations est impossible et pas souhaitable si tout le monde perçoit le même salaire quel intérêt de faire des études de travailler plus = une diminution du niveau de vie.

Quelle égalité pour assurer la justice sociale ? *L'égalité de quoi ?* alors quel est le degré d'inégalités acceptable dans une société ?

## 2) Différentes conceptions de la justice sociale : Egalité, équité et justice sociale ?

**Doc 2 p 258** les conceptions de l'égalité (+ celles de J Bentham, Libertariens F Hayek, K Marx, J Rawls).

**L'équité** une propriété du ou des critères d'égalité que l'on choisit, une conception et le jugement moral en quelque sorte. Il ne s'agit pas d'opposer équité et égalité.

**Equité** = moyen d'atteindre une forme d'égalité à partir de ce qui est juste et injuste. Une définition qui n'est pas consensuelle entre les auteurs. Une distinction que l'on trouve chez Aristote entre justice commutative (égalité formelle dans les échanges) et la justice distributive (donner à chacun son dû). *Dans les approches contemporaines l'équité tend à compléter les approches égalitaires de la justice sociale en se penchant sur les particularités propres de chacun.*

L'idée est qu'une égalité propre ne satisfera pas nécessairement la justice si on ne prend pas en compte les caractéristiques propres ex un handicapé et un individu en pleine santé = donner la même chose aux 2 n'est pas nécessairement la justice ! Une justice qui s'exprime en termes d'équité ne visera pas l'égalité formelle.

L'égalité peut alors nécessiter une différenciation des droits ou que chacun soit traité de façon spécifique.

On oppose parfois égalité et équité mais il est vain de le faire le degré d'égalité est un fait qui se mesure alors que l'équité renvoie au sentiment de ce qui est juste ou injuste : un jugement qui se fonde sur un choix éthique ou politique sous-tendu par un système de valeurs.

L'équité peut donc conduire à mettre en œuvre des inégalités correctives, pour atteindre une forme d'égalité qui va compenser l'inégalité première. On instaure une inégalité juste. Ex le tiers temps dans les examens pour favoriser l'égalité des chances. L'Etat va donc chercher à renforcer l'équité.

Mais comment définir une situation juste et injuste ?

Plusieurs conceptions de la justice sociale et modèle d'ETAT providence **doc 2 p 228**

Justice sociale = idéal précisant ce qu'est une juste répartition des ressources matérielles et symboliques d'une société. Pour savoir ce qui juste et injuste il faut se référer à une norme de justice. Un thème de la littérature économique depuis le 19<sup>ème</sup> s.

Si l'on prend l'exemple de la méritocratie (système dans lequel les plus méritants obtiennent le plus d'avantages (titres, honneur...) Dans un système méritocratique les inégalités sont présentées comme justes. Les liens méritocratie et égalité des chances ? C'est parce qu'il y a égalité des chances qu'il y a méritocratie. Mais la méritocratie n'implique pas forcément l'égalité des chances un système basé sur la méritocratie mais où il n'y a pas égalité des chances est donc injuste par exemple du fait des inégalités de capital culturel ; la méritocratie une conception de la justice sociale et l'Etat doit lutter contre les inégalités des chances : permettre à la compétition scolaire d'être juste.

Donc différentes conceptions de la justice sociale une conception ultra libérale Hayek « l'ordre crée par le marché est juste c'est réduire les inégalités qui est injuste. L'Etat qui veut imposer cela conduit à la servitude ».

## § 2 Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

**Livre p 260 261**

Quels sont les moyens pour favoriser la justice sociale ? **Des choix politiques p 259 260** c'est-à-dire réduire inégalités et discriminations. Il faut distinguer inégalités et Discrimination : inégalité = différence qui se traduit en termes d'avantages et de désavantages du fait de l'échelle de valeurs dans la société et discrimination = une différence de traitement en raison de critères prohibé par la loi ex âge, genre, origine sociale ethnique, handicap.

### A) **La redistribution et la protection sociale : un outil efficace pour réduire les inégalités ?**

Livre p 262 à 265 les principes et p 266 à 269 pour les limites

#### 1) Redistribution et protection sociale

L'Etat assure un minimum, rôle de l'Etat providence (≠ de l'Etat gendarme) les lois sur les accidents du travail = 1<sup>er</sup> développement de la protection sociale en 1898.

Les conceptions de l'Etat Providence cf. cours de 1<sup>ère</sup> et tableau le **Modèle Esping Anderson**

**Livre p 264 265**

L'émergence de la **protection sociale** : ensemble des mécanismes collectifs qui permettent aux individus et aux ménages de faire aux conséquences des risques sociaux. **Doc 1 p 264**

Aperçu des mesures ayant permis de réduire les inégalités depuis le 19<sup>ème</sup> siècle

Les mécanismes et le principe de redistribution :

**La redistribution** : ensemble des mesures visant à modifier la répartition des revenus primaires par des opérations de prélèvements et de versements de prestations ou la fourniture de services collectifs.

**Deux moyens : horizontal/vertical.**

-Redistribution verticale = des transferts de pouvoir d'achat par le versement de prestations ou les impôts

-Redistribution horizontale = des transferts dans le temps redistribution d'un individu à lui-même.

La redistribution repose sur un système de **cotisations sociales** forme de prélèvements obligatoires payés par les travailleurs salariés et indépendants et les employeurs pour financer les **prestations sociales** = transferts en espèces ou en nature aux ménages qui ont pour but d'alléger la charge financière que représente pour eux la protection cotres certains risques sociaux. Prestations et cotisations sont nées avec la protection sociale.

Deux logiques de redistribution : deux logiques, assurance et assistance **doc 2 p 264**

**Assurance** : hérité du système bismarckien principe selon lequel un individu est couvert contre un certain nombre de risques sociaux quand il participe au financement de sa couverture cotisations = prestations ex chômage, pensions de retraite

**Assistance** = hérité de Beveridge principe selon lequel certains individus considérés dans le besoin reçoivent une prestation minimale sans contrepartie de leur part grâce à un financement par l'impôt. Ex alloc spécifique de solidarité, minimum vieillesse à associer aussi aux minima sociaux.

Décomposition du revenu disponible brut en 2008 en fonction des déciles de niveau de vie. Des constats sur des inégalités part des revenus bruts déclarés des 10 % les + riches = 24+10 % soit 34 % les 50 % les + pauvres = 17+20 % = 37% !

= les effets redistributifs des dépenses sociales ? Il y a bien un lien entre dépenses sociales et inégalités elles favorisent la réduction des inégalités **doc 3 p 23**.

Des limites ?

2) La redistribution un système efficace ?

a) *Un système efficace* **Doc 3 p 263**. Un investissement rentable et un soutien à l'activité.

b) *Les effets pervers de la redistribution*

- Le rôle des prestations sociales : d'après l'insee les prestations sociales contribuent pour les 2/3 à la réduction des inégalités et les prélèvements obligatoires pour 17.5 %

Des prestations sociales désincitatives **doc 3 p 269** le cas du RSA: elles ne réduisent pas la pauvreté et sont même des trappes à inactivité et à pauvreté et contribuent à maintenir le chômage à des niveaux élevés

- Le déficit de la sécurité sociale = un déficit de croissance et un vieillissement démographique. La contrainte budgétaire et ici les effets sur le coût du travail. Cf **doc p 266 267**

3 crises selon P Rosenvallon : Une crise de financement **doc 3 p 265**, une crise d'efficacité **doc 4 p 265** et de légitimité qui se renforcent mutuellement **doc 3 p 267** la crise des protections sociales.

CCI : il faut aussi penser que la redistribution n'a pas que pour but de réduire les inégalités mais de faire face aux risques sociaux la santé, la vieillesse...

La redistribution pose la question de la fiscalité : un outil en faveur de la justice sociale.

## **B) Fiscalité et services collectifs pour réduire les inégalités**

**Livre doc 1 2 p 262 et doc 3 p 263 + exercice p 261 pour les effets**

### 1. La fiscalité un instrument de lutte contre les inégalités

**Fiscalité** = ensemble des impôts et des taxes perçues par les administrations publiques. L'impôt participe du pouvoir de l'Etat et de ses attributions régaliennes. Un prélèvement obligatoire. **Doc 2 p 262**. Les impôts se distinguent par leur mode de recouvrement direct et indirect Puisque ceux sont ces prélèvements obligatoires qui financent toute la protection sociale.

Alors quelle efficacité pour les impôts ? **doc 3 p 263**

Cela dépend aussi des modes de prélèvements

- Impôt forfaitaire : on prélève la même somme à chacun ex : la redevance TV

- Impôt proportionnel aux revenus et à la consommation : réduit les inégalités absolues 10 % de 1000 euros et 10 % de 2000 euros = proportionnel 100 euros et 200 euros. Mais une fois versé l'impôt l'inégalité est la même soit 1000 - 100 = 900 et 2000 - 200 = 1800 soit encore un écart de 2 !

- L'impôt progressif : le taux de prélèvement augmente avec la valeur de l'assiette c'est-à-dire la base de l'impôt cf. avec le revenu imposable. Il réduit les inégalités absolues et relatives c'est le cas de l'impôt sur le revenu Ex 10 % de 1000 euros et 20 % de 2000 euros cela donne 100 euros et 400 euros donc baisse des inégalités absolues et relatives car il reste à l'un 900 euros et à l'autre 1600 euros. Voir **exercice p 261**

Le problème des effets de l'impôt sur la justice sociale = **les limites** c'est d'abord le choix de l'impôt et pour la progressivité quelle forme un impôt progressif ou dégressif ? Quant à la TVA elle est un impôt injuste.

- La question du quotient familial calcul de l'impôt en fonction de la taille des familles. Cela favorise les familles aisées.

- Trop d'impôts tue l'impôt = fraude fiscale Courbe de Laffer

*La contrainte budgétaire que choisir ?*

Réduction des déficits ou inégalités ? Comment réduire les déficits sans pénaliser les plus pauvres ? Alléger les dépenses ou accroître la fiscalité ?

## 2. Les services collectifs pour lutter contre les inégalités

Le rôle des **services collectifs** = activités d'intérêt général considérées comme indispensables à la cohésion sociale dont les pouvoirs publics assurent la mise en œuvre. Les services collectifs ou services publics sont aussi un moyen de redistribution. **Doc 1 p 262** cf. la prise en charge gratuite de l'éducation se substitue au versement de revenus aux familles pour cela.

Services publics de santé, éducation, logement leur efficacité de l'ordre de 70% à la réduction des inégalités de revenus. Santé = 29.6%, école 36.5% Logement social 2.9%

Là encore se pose le problème de la contrainte budgétaire ex Service public d'éducation **doc 2 p 266**. Alors, déficits et impôts faut-il privatiser ? Libéralisation ou privatisation

Il existe d'autres moyens de favoriser la justice sociale sont-ils efficaces ?

## C) **Les mesures contre les discriminations pour favoriser la justice sociale ?**

Livre **p 260 261** Des moyens spécifiques contre les discriminations pour quelle efficacité ? Légiférer

### 1) La lutte contre les discriminations

Des exemples de discriminations : la parité en politique **doc 1 p 260**, l'accès au logement privatif + ZEP **doc 3 p 234** et discrimination à l'emploi d'ordre ethnique **doc 5 p 231** L'Etat peut encore lutter contre les **discriminations** : principe qui consiste à traiter différemment des individus en fonction de leur sexe, origine, handicap...

Les inégalités face au logement quelle politique publique ?

Construction de logements sociaux **doc 3 p 261**

Imposer des logements sociaux aux communes : loi SRU 13/12/2000 loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, APL, Fiscalité pour favoriser la construction ex TVA, Loi Dalo 2007: toute personne qui a effectué une demande de logement mais qui n'a de proposition adaptée à sa demande peut désormais saisir une médiation au niveau du département et dans certains cas tenter un recours devant un tribunal. Il y a donc des recours contre les discriminations : judiciaire et non judiciaire les discriminations à l'embauche. Ces pratiques sont interdites mais subsistent l'Etat va donc mettre en œuvre des politiques de lutte contre ces discriminations.

La discrimination positive des traitements préférentiels pour tenter d'annuler les effets négatifs de la discrimination. L'exemple de Sces Po doc 2 p 260, quotas de femmes en politique, de handicapé dans les entreprises.

### 2) Des moyens efficaces ?

Le problème des déficits et de la dette publique pour financer les mesures financières.

Le problème de la stigmatisation pour les politiques de discriminations positives. **Doc 2 p 268**

CCI des conceptions particulières de la justice sociale mais s'il est difficile de s'accorder sur ce qu'est une société juste les inégalités sont une menace pour les sociétés **doc p 238 239** qui conduit l'Etat à intervenir mais les moyens dont ils disposent sont de plus en plus difficiles à mettre en œuvre dans un contexte de crise qui aggrave les inégalités et réduit les moyens.

*Fin du chap. 1 et 2 et du thème 1 Regards Croisés*